

Cette formation est éligible au CPF.

Elle comprend également la qualification : EPI (Equipier de Première Intervention)



• Durée

14h00 sur deux jours, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

• Pré requis

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1 ou d'une équivalence
- Ne pas avoir dépassé la date limite de recyclage ou pouvoir justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité incendie durant les 36 derniers mois
- Être titulaire du SST ou du PSE 1 en cours de validité ou du PSC 1 acquis depuis moins de 2 ans

• Public concerné

- Agents de service de sécurité incendie SSIAP 1

• Nombre de participants

- 4 minimum à 12 maximum

• Objectifs

L'objectif de la formation de Recyclage SSIAP 1 est le maintien des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH) et suivre l'évolution de la réglementation.

L'agent de service de sécurité incendie a pour missions :

- La prévention des incendies
- La sensibilisation des employés aux risques et aux dangers du feu
- L'intervention précoce face aux incendies
- Assurer l'entretien des moyens de secours sur le site durant l'année
- Alerter et organiser l'évacuation du public en cas de risque ou de sinistre
- Gérer l'accueil des secours
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent
- L'exploitation du PC de sécurité incendie

• Matériels pédagogiques et équipements (Livret pédagogique délivré à chaque stagiaire) :

Moyens de secours :

- Poste de Sécurité avec 3 ordinateurs
- système de sécurité incendie de catégorie A sur ordinateur (Simulateur Virtuel Informatisé)
- informatique :

- notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (UAE, prise en compte, traitement) ;
- ordinateur avec système de ronde électronique
- divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc....) ;
- extincteurs (eau, poudre, CO2), en coupe et pleins ;
- mise à disposition d'une aire de feu pour l'emploi d'extincteurs sur un bac à feux écologiques à gaz
- robinet incendie armé ;
- têtes d'extinction automatique à eau (non fixées) ;
- appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde ;
- modèles d'imprimés, (registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses) ;
- autocom avec téléphones : emploi des téléphones (réception, appel) ;
- système PTI

Désenfumage :

- un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement ;
- un clapet coupe-feu équipé ;

Eclairage de sécurité :

- blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie)

• **Contenu**

Séquence 1 : Prévention (Evolution de la réglementation en matière de prévention, accessibilité du public ...)

Séquence 2 : Moyens de secours (Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours : Agents extincteurs, SSI, moyens d'extinction ...)

Séquence 3 : Mise en situation d'intervention (Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie, mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité)

• **Validation**

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

En cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Délivrance d'une attestation de stage recyclage SSIAP 1

• **Déroulement (Méthodologie de la mise en œuvre)**

1. Inscription après vérification des pré-requis
2. Formation
3. QCM blanc

• **Informations sur les évolutions après la formation SSIAP 1 :**

o Accéder à la formation SSIAP 2 (Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie) :

- Conditions : Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail

o Accéder à la formation SSIAP 3 (Chef de Service de Sécurité Incendie) :

- Conditions : Disposer d'un diplôme niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par une VAE

• **Lieu de la formation**

Au centre de formation MY SCHOOL

MY SCHOOL

162bis rue de Paris
92100 Boulogne Billancourt

Tél : 01 87 66 53 23

Courriel : contact@myschoolsecurite.fr